



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 mai 2019
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8521^e séance, le 7 mai 2019, la question intitulée « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle ses résolutions antérieures et les déclarations de sa présidence sur les questions de maintien de la paix.

Le Conseil souligne l'importance du maintien de la paix comme l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour assurer la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil réaffirme les principes fondamentaux du maintien de la paix, tels que le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour la défense du mandat, considère que le mandat de chaque opération de maintien de la paix est adapté aux besoins et à la situation du pays concerné et réaffirme qu'il escompte l'exécution intégrale des mandats qu'il autorise.

Le Conseil accueille avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire général, dans le cadre de son initiative intitulée "Action pour le maintien de la paix", pour engager tous les partenaires et toutes les parties prenantes à accroître l'efficacité du maintien de la paix des Nations Unies, et reconnaît la valeur ajoutée que la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix apporte en matière de formation et de renforcement des capacités.

Le Conseil se félicite que la Réunion ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, la Conférence des chefs d'état-major des Nations Unies et le Sommet des chefs de police des Nations Unies aient décidé d'apporter un plus grand appui aux opérations de maintien de la paix, notamment dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités, et souligne qu'il importe de donner suite aux engagements pris par un certain nombre d'États Membres lors de la Réunion ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix tenue en 2019.

Le Conseil attend avec intérêt l'exposé annuel que le Secrétaire général devrait lui présenter en septembre 2019, en application de la résolution [2378 \(2017\)](#). »

